



Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRÊTÉ : N° AR 04 047 AR_12_2022

TRAVAUX D'INSTALLATION DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-1 à L.1111-6,
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.3111.1,
VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12,
VU l'intérêt général,
VU la demande formulée par l'Entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES, 28 avenue Paul Cézanne 13470 Carnoux en Provence.

CONSIDÉRANT que la circulation doit être réglementée sur la commune de **Champtercier**, rue du Pountin pendant la durée des travaux de rehausse de chambres Orange sous-enrobées et de branchement de réseau à compter du 25/02/2022 et ce jusqu'au 31/08/2022 inclus.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public sis rue du Pountin durant une période de 180 jours calendaires et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **rehausse de chambres orange sous-enrobées 113.**

ARTICLE 2 :

La signalisation appropriée est de la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par l'Entreprise AZUR CONNECT TECHNOLOGIES, 28 avenue Paul Cézanne 13470 Carnoux en Provence.

ARTICLE 3 :

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 4 :

L'entreprise **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.**

Les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de l'entreprise.

La sécurité du chantier sera à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 25 mars 2022

Le Maire
Antoine ARENA

